

Lyon, le citoyen Augagneur qui, comme nous l'avons dit, avait proposé d'établir une taxe annuelle de 20 fr. par élève interne et de 10 fr. par élève demi-pensionnaire des établissements d'instruction libre.

Après les observations présentées par MM. Milhaud et Ayral et après l'adhésion de la commission, le Sénat a repoussé cette taxe comme contraire à la loi de 1897.

Pauvre Augagneur ! Quelle tuile pour cet ancien élève des congréganistes de voir repousser par les « vieux catins » du Sénat, le projet qui avait mis tant de soin à élaborer et sur lequel il comptait pour « embêter » l'enseignement religieux.

Mais, les juifs ont peur de représailles et ils ont fait donner leur corréligionnaire, Edouard Millaud, de même qu'ils ont fait repousser l'article de la loi relatif à la saisie des biens des congrégations.

On ne sait ce qui peut arriver demain. Aujourd'hui la Maçonnerie est toute puissante; mais, la Fortune est changeante. Le juif très pratique, tient à se réserver une porte de sortie. C'est ce qui explique que les « pourris » du Luxembourg n'ont pas voulu suivre le P. Augagneur dans ses fantaisies.

Enfin, le Sénat a adopté le projet de loi, voté par la Chambre, déclarant que, le lendemain du 14 juillet, lorsquela Fête Nationale tombera un dimanche, sera considéré comme jour férié.

A la Chambre

Pendant que la Haute-Cour accomplissait sa besogne contre M. de Lur-Saluces, la Chambre continuait devant une trentaine de députés la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

On ne sait en son sort pas, et l'on ne sait encore dans quelles conditions cette loi sera établie. Il y a un tel flot d'amendements et d'articles contradictoires que le Conseil d'Etat aura fort à faire pour rendre la loi présentable. Comme toutes les lois dues à l'initiative parlementaire, les retraites ouvrières donneront lieu à tant de démêlés judiciaires qu'il sera impossible au patronat comme au prolétariat d'en tirer un parti quelconque.

Il semble ressortir de ces discussions, que le parti révolutionnaire a surtout une vue desfrapper une fois de plus le patronat. Il voudrait que le patron qui déjà souffre de la concurrence étrangère, qui est gêné par la loi sur les accidents et par celle des heures de travail, assurât encore la plus grande partie des retraites ouvrières.

Le gouvernement ne sait comment boucler son budget; il désire pas assumer une charge aussi lourde, et d'accord avec le parti révolutionnaire, il est d'avis que l'on frappe le patron et que l'Etat n'intervienne que dans une limite très étroite.

M. l'abbé Lemire a présenté un contre-projet ainsi conçu : « Sont obligés à l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, à partir de l'âge de 16 ans révolus, si le travail pour le compte d'autrui moyennant salaire ou traitement, et si ce salaire ou traitement n'est pas supérieur à 2400 fr. par an, ou s'ils font partie d'une association ouvrière de production : tous les ouvriers, aides, apprentis, domestiques; 2° tous les employés, quelle que soit la nature de leur emploi. »

C'est tout simplement l'adaptation française de la loi allemande. Mais, comme nous le disons plus haut, dans le système de M. l'abbé Lemire, l'intervention et le secours de l'Etat sont obligatoires. Or, c'est ce que le gouvernement ne peut faire, du moins actuellement, car son budget est en déficit cette année de près de cent millions, et l'an prochain les charges de l'Etat s'aggraveront encore, si bien que nous ne voyons pas de quelle façon l'Etat pourrait prendre à sa charge une partie quelconque des retraites ouvrières.

Assurément, le gouvernement actuel, partisan de l'omnipotence de l'Etat, serait d'avis de tout ramener à lui; mais, il lui est impossible de le faire dans les conditions économiques où nous nous trouvons. C'est pourquoi, malgré l'adhésion de la commission et du gouvernement lui-même aux doctrines de M. l'abbé Lemire, l'amendement proposé par ce dernier a été repoussé.

En réalité, le gouvernement entravé par la Révolution, veut donner satisfaction au prolétariat, mais il se trouve pris dans une impasse dont il sortira difficilement. Ce que nous craignons, c'est que, accablé aux élections de l'au prochain, le gouverne-

ment qui voudrait flatter le parti ouvrier, soit amené à faire voter par les Chambres, une loi détestable ou nous verrions le patronat obligé d'assurer pour la plus grande partie les retraites ouvrières.

Or, si la chose se produit, que deviendra notre industrie ? Le mot du baron Louis est toujours vrai, plus vrai aujourd'hui que jamais : « Faites-moi de la bonne politique, disait-il à ses collègues en 1813, et je vous ferai de bonnes finances. »

Notre pays se meurt de la politique et d'une mauvaise politique. L'initiative parlementaire nous a accablés à la ruine et à la banqueroute. Nos députés plus soucieux de leur réélection que de la gestion des affaires de la France, proposent des lois d'intérêt local qui grèvent chaque année notre budget dans des conditions exagérées, si bien que lorsqu'il s'agit d'élaborer une loi juste en principe, le Parlement est obligé soit de la différer, soit de l'appliquer d'une façon absolument injuste et déloyale à l'égard d'une catégorie de citoyens.

Enfin, la Chambre a accepté les petites modifications apportées par le Sénat, à la loi contre les congrégations.

A cette occasion, M. l'abbé Gayraud a fait entendre une éloquente protestation; mais, il n'a pu recueillir qu'un rappel à l'ordre.

Nous admirons beaucoup le talent de paroles des orateurs catholiques et libéraux; mais nous préférons qu'ils aient moins à parler et un peu plus à agir. Voilà trente années bientôt que l'on proteste avec indignation contre la tyrannie de la Maçonnerie, et l'on n'est pas plus avancé qu'auparavant. Ne vaudrait-il pas mieux dépenser son énergie à s'organiser dans toute la France au point de vue politique et social que de prononcer tant de discours dont le résultat est négatif, malgré toute l'éloquence de leurs auteurs ?

La Chambre, dans sa séance de vendredi, a accordé un délai de six mois à la ville de Lille, pour l'application de ses taxes de remplacement. La discussion a été très confuse, les députés ne paraissent pas plus comprendre l'économie du projet présenté, que les conseillers municipaux de Lille eux-mêmes.

Il en sera de même très probablement pour la ville de Roubaix, qui obtiendra également un délai de six mois. Et dire que nos édiles ne seront pas plus avancés alors qu'aujourd'hui. Quand on fait une bêtise, il faut bien la payer. Malheureusement, ce ne sont pas les coupables qui payent, ce sont toujours les contribuables naïfs qui retiennent leurs intérêts entre les mains de gens sans expérience et sans valeur.

CHRONIQUE LOCALE TOURCOING

L'action sociale et la Franc-Maçonnerie

Nous avons dit que la Franc-Maçonnerie avait supprimé au *Convent* de 1885 l'article 2 de sa Constitution qui stipulait que « la secte respectait la foi religieuse et les opinions politiques de chacun de ses membres. »

Cet article n'était, en effet, qu'une amorce pour attirer les esprits naïfs. Il fut éliminé, en effet, d'épouvanter les gogos qui, le plus souvent, demandent leur affiliation dans un but d'ambition ou d'intérêt personnel, et qui auraient pu se refuser à subir une violence, si les chefs des Loges n'avaient apporté quelque tempérament dans l'œuvre de transformation morale qu'ils imposent aux *néophytes*.

Sûrs de leurs cadres et de leurs troupes, les Francs-Maçons n'ont plus aujourd'hui à garder les mêmes ménagements. C'est pourquoi, les membres du Conseil de l'Ordre cherchent moins à dissimuler le but qu'ils se proposent.

« La lutte engagée entre le catholicisme et la Franc-Maçonnerie, a dit le F. Desmons, actuellement président du Conseil de l'Ordre, est une lutte à mort, sans trêve ni merci. Il faut que partout où apparaît l'homme noir,

apparaisse la Franc-Maçonnerie. Il faut que partout où l'un élève la Croix, l'autre élève le Triangle. Les deux camps sont nettement limités. L'hésitation n'est plus possible. Contre l'Eglise ou contre nous. »

« Nous ne pouvons admettre, a-t-il ajouté, que les doctrines du libéralisme nous préchent la modération dans nos revendications contre la secte papale... »

« Guerre pour guerre. Coup pour coup. »

« Vive le cléricalisme, ou vive la Maçonnerie. »

« Ceci tuera cela. » On comprend qu'avec des instructions de cette nature, le corps électoral, dominé par la secte et les comités qu'elle a créés dans tous les cantons, voit dans le Catholicisme l'ennemi contre lequel il doit dresser toutes ses batteries. Ne trouvant aucun obstacle du côté catholique, la Maçonnerie a pu en toute liberté ramener les questions politiques et sociales à la seule question religieuse. Toute son action est portée sur ce point, sachant bien que le jour où elle serait arrivée à détruire le Catholicisme, c'en serait fait de l'ordre de social. La Révolution battra son plein.

Depuis vingt ans, les séances des *convents* annuels se passent toutes, sans aucune exception, dans la discussion de projets ayant pour but de désagréger les forces catholiques.

Il y a quelques mois, certains journaux ont fait savoir au public qu'on avait distribué aux députés une proposition de loi tendant à la suppression des congrégations religieuses, « dont les biens, devenus vacants et sans maîtres, devaient appartenir à la nation, qui en prendrait possession immédiate. »

Or, par une coïncidence dans la portée est significative, les députés Barodet, Forcioli et Pochon, tous trois Francs-Maçons et grands dignitaires de la secte, avaient, quelques jours avant le dépôt du projet sur le bureau de la Chambre, reçu une délégation du Conseil central de la Fédération française de la Libre-Pensée, qui leur avait transmis les desiderata de trois cents Loges et sociétés de Libre-Pensée, desiderata qui se trouvaient être en parfaite conformité avec la proposition de loi ci-dessus.

Mais, la Maçonnerie, tout en poursuivant son but avec ténacité, sait tenir compte des circonstances de temps, de lieux, et de personnes pour parachever son œuvre. Elle est essentiellement opportuniste, proposant un projet, puis le retirant, quitte à le remettre sur le tapis dès qu'une occasion plus favorable vient à se présenter.

C'est ainsi qu'elle a opéré pour le Divorce, où nous avons vu le F. Naquet proposer sans relâche pendant trois législatures son projet de loi, et finalement le faire adopter par les mêmes députés qui l'avaient repoussé tout d'abord.

Il en est ainsi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui est, avec l'interdiction des Congrégations religieuses, l'un des grands chevaux de bataille de la Maçonnerie. Jusqu'à ce jour, aucun gouvernement, fut-il composé de Maçons hauts gradés, n'a osé en demander l'exécution.

La dénonciation du Concordat n'est encore qu'une arme de combat pour l'opposition radicale, quels que soient les hommes qui la dirigent. Mais, la question tient toujours et la secte l'imposera dès qu'elle le jugera utile.

Sous l'Empire, les FF. Jules Favre, Eugène Pelletan, Picard et Jules Simon lui-même, la réclamaient à cor et à cris.

C'était l'époque où « le doux, l'onctueux » Jules Simon, dans de longues périodes oratoires, affirmait que la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'imposait car, disait-il, « l'Eglise, en obéissant à un chef étranger, constitue un péril pour l'Etat. »

Ce 3e, que l'on a qualifié si souvent de modéré et de libéral allait même jusqu'à le demander contre la religion catholique « le droit à l'outrage », affirmant que « le titre de Libre-Penseur est un honneur et une gloire. » C'était aussi le temps où ce tartuffe de la Maçonnerie se faisait inscrire dans l'*Internationale* pour, disait-il, « avoir une main sur le prolétariat. »

Après nos désastres de 1870, les circonstances voulurent que cet homme fut appelé, avec son compère, le chevalier Kadosch

Thiers, à la tête des affaires. Cet enragé se calma subitement : « Le Concordat », dit-il alors, est nécessaire à la tranquillité du Pays. Le budget des cultes est la juste rémunération due au clergé pour la saisie de ses biens pendant la Révolution. »

Le F. Gambetta ne pouvait dominer sa colère en entendant de telles énormités sortir de la bouche d'un Franc-Maçon. Avec des éclats de voix extraordinaires, il accablait Jules Simon d'injures et le stigmatisait ses palinodies.

« De son côté, le G. O. faisait gémir ses presses, et un beau matin, les journaux illustrés de la capitale représentaient le 33 Jules Simon, coiffé du chapeau de cardinal !... Horreur... »

Mais, Jules Simon était arrivé à son but; il était Ministre ! Au feu, le ruban, le bijou, tous ces oripeaux maçonniques qui ne lui avaient servi qu'à faire son chemin dans la vie politique ! Jules Simon était dans son rôle de Maçon en réclamant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais « le doux, l'onctueux » Jules Simon l'était également en flittant avec le Vatican... »

Le F. Gambetta, le terrible adversaire du « traître » Jules Simon, le signataire du programme socialiste de Belleville, le tribun qui, le 16 Mai, avait assourdi la France de son cri : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » le F. Gambetta arriva à son tour au pouvoir. Comme Jules Simon, il changea vite de manière de voir au sujet du Concordat : « Le budget des cultes », s'écriait-il, est nécessaire, car si l'on rendait jamais la liberté au prêtre, c'en serait fait de la République. Le Concordat est une chaîne avec laquelle nous tenons le clergé prisonnier. Le budget des cultes musèle les évêques et les prêtres; ce serait une faute que de prononcer la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

Ces finasseries indignaient le F. Madier-Moujau qui volontiers aurait, selon le mot du F. Diderot, « étranglé le dernier des rois avec le boyau du dernier des prêtres. » Comme un sourd, il cria à la trahison, et aux applaudissements des radicaux non arrivés, il accusa à son tour le F. Gambetta de fouler au pied le programme maçonnique et républicain.

Le F. Gambetta est mort subitement et d'une façon tragique dans une mystérieuse affaire de femme; c'est heureux pour sa mémoire politique, car il se serait vu représenter par ses frères et amis, sinon coiffé du chapeau de cardinal, comme Jules Simon, du moins armé d'une hallebarde de suisse ou coiffé d'une calotte de bedeau... »

Combien de fois n'avons-nous pas vu se jouer cette comédie ! Jules Ferry, Constans, Floquet, Brisson, Dupuy, Méline, tous ces Maçons opportunistes et radicaux qui, pendant vingt années, se sont passés et repassés les portefeuilles ministériels, tous ont réclamé, dans l'opposition, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tous l'ont repoussé une fois au pouvoir. O politique, voilà bien de tes coups... C'est toujours la même histoire.

Tel qui va à la Loge parce que son estomac crie famine et se livre à toutes sortes d'excentricités pour attirer l'attention des électeurs, devient un conservateur endurci dès que son ambition est satisfaite. Combien de ces révolutionnaires, véritables pilliers de Loges qui, par leur zèle religieux ou leur modération, font l'édification des fidèles, après les avoir scandalisés de toutes façons ? On remarque même certains de ces pharisiens aux offices, prenant part à la communion fréquente, sollicitant la faveur de porter le dais dans les processions, ce qu'ils obtiennent parfois, aux dépens des vrais catholiques. Ne faut-il pas donner l'exemple au peuple, à ce bon peuple toujours étonné et toujours si crédule !... Que l'on ne s'aïse point de taxer d'hypocrisie leur nouvelle attitude. Comme le F. Voltaire, leur prophète, ils seraient capables pour vous confondre, surtout s'ils se piquent d'esprit et de littérature, « de mettre en rimes croisées le *Tantum ergo*... »

Et cependant la Franc-Maçonnerie poursuit son chemin sans relâche, renversant les personnalités qui ne lui sont plus utiles, et trouvant toujours parmi les ambitieux et les épaves de la société des hommes prêts à la secourir dans son œuvre de dissolution sociale... »

Libres propos. — A entendre les politiciens collectivistes de Tourcoing et autres lieux, leur dévouement est acquis entièrement à « la cause prolétarienne », leur existence entière est vouée à la défense du « travailleur exploité. »

Dans le temps nous avions la naïveté de croire à ces belles tirades des camelots du collectivisme, et sans partager leurs théories de destruction, nous nous disions : « Malin, voilà des gens bien dévoués, ils ne pensent pas à eux, mais aux autres; tout pour les autres, pour ces ouvriers qui ils aiment ! S'il y avait des hommes aussi dévoués dans le parti modéré, nous en sortirions bien mieux ! »

Mais, depuis, l'expérience nous a démontré que ces fougues défenseurs du peuple cherchaient surtout à bénéficier le plus possible de la crédulité des pauvres ouvriers qui se laissent tondre en l'état comme des moutons.

En effet, les vieux Tourquennois peuvent se rappeler ce qu'étaient autrefois les Capart, les Delphin Dumortier, les Desalle et autre Rompéau plus ou moins du *l'île du Diable*, et comparant la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui tous ces courtiers en chimères et ce qu'ils étaient autrefois.

Bien nourris, bien logés, bien malades, gros et gras comme doivent l'être les bons « amis du peuple », ils ont perdu tout à fait l'aspect ouvrier qu'ils avaient auparavant; et pendant que les malheureux, bernés par eux, se sont fait coller en prison ou congédiés des ateliers, eux se sont empressés un petit pécule et la plupart sont devenus très aisés et très propriétaires.

Aussi maintenant, quand nous lisons sur les murs de Tourcoing les proclamations de ces faustistes, nous voyons entre les lignes la vérité dessous :

« Citoyens, vous devez être dégoûtés des promesses qui vous sont faites et que vous savez parfaitement ne jamais être tenues par ceux qui les font. »  
« Nous prions envers vous l'engagement formel d'employer tout notre temps et tous nos efforts à soutenir nos intérêts, à faire progresser notre fortune, plutôt vague pour le moment. »  
« Une fois serais, et notre avenir assuré, ce qui ne serait que juste; nous vous promettons de nous occuper de vous dans nos moments perdus. »  
ELECTEURS, votez pour nous !  
Signé : CAPART, DESALLE, DELPHIN DUMORTIER.

Il paraît que nous ne sommes pas les seuls à voir cela. Que voulez-vous, la foi s'en va; ou ne croit plus au dévouement et le sacrifice des autres tels que les chefs de file des actions collectivistes de Tourcoing risquent d'être méconnu.

C'est un symptôme inquiétant de la décomposition de la société bourgeoise « comme ils disent, car, si le dévouement des Capart, des Delphin et C<sup>o</sup> n'est plus apprécié, ça va joliment leur faire perdre de l'argent, eux à qui ce « dévouement » rapporte tant.

Socialistes et radicaux. — Nous parlons plus haut, dans nos informations politiques, de la décision prise par le Congrès tenu à Paris par les chefs du parti radical, à la suite de la menace faite par M. Jaurès de rompre complètement avec ce groupe, si les radicaux ne consentaient pas à s'incliner devant les exigences des collectivistes.

Les radicaux, pris de peur, se sont empressés de donner satisfaction à M. Jaurès, et ils ont déclaré que, tout en n'étant pas d'accord avec les collectivistes sur la question de la propriété individuelle, ils étaient décidés de se mettre à la remorque des représentants du socialisme, lorsque les circonstances l'imposeraient.

La situation est donc des plus nettes. A Tourcoing, nous avons un Député radical. M. Dron s'est posé jusqu'ici en adversaire déclaré de toute idée libérale et conservatrice. Cependant, pour donner satisfaction à une partie de sa clientèle électorale, il s'était efforcé au Conseil Municipal de Tourcoing de battre en brèche les propositions émanant du groupe socialiste qu'il avait contribué si puissamment en 1899 à faire entrer à l'Hôtel-de-Ville.

Dernièrement encore, nous avons eu à signaler divers incidents qui n'étaient pas de nature à rétablir de sitôt la bonne harmonie entre ces frères ennemis.

Mais, le Congrès radical de Paris vient de prendre une décision contre laquelle il sera difficile à M. Dron de s'élever.

Il sera donc très intéressant de suivre l'attitude que l'honorable Député va tenir désormais. Il sera bon d'examiner ses faits et gestes, et de lire avec attention toutes ses homélies au Conseil Municipal et dans

FEUILLETON DU COURRIER DE TOURCOING DU DIMANCHE 30 JUIN 1901

VENGEANCE DE FEMME PAR Marie de BESNERAY SECONDE PARTIE

III

Trop d'empressement ou trop d'indifférence, pouvaient être également dangereux. Cependant ses relations avec Mme de Brussac étaient restées cordiales. Comment expliquerait-il alors une abstention non motivée ?

Il se décida enfin; et sa première visite produisit chez ses voisins des impressions diverses. Sans soupçon ni arrière-pensée, Laurent fat enchaîné de serrer la main d'un ancien compagnon de plaisir.

La jeune comtesse, pâle et souffrante, le reçut en présence de son mari, sans lui embarrasser, avec une simplicité pleine de franchise.

Au contraire, Catherine de Brussac, le cœur encore meurtri, prouva qu'elle se souvenait trop. Seule, elle fut gênée, seule elle se montra froide.

L'hospitalité trop évidente de la jeune fille blessa Christian Maurey. Il se jura de tair loin de Plizac et bonds même durant huit jours. Puis, cédant à un désir qu'il n'avait plus la force de combattre, il retourna au château. Espaces d'abord, ses visites se multiplièrent très vite, sur les instances de Laurent. Il reprit ses habitudes de jadis, redevenant ainsi le visiteur quotidien, l'hôte familier.

Pauvre Cathel ! Avec nos sincérité absolue, elle faisait, durant

ce temps, des vœux pour ne jamais revoir Christian.

Lorsque Maurey revint, ce fut pour elle un douloureux plaisir. Elle s'appliqua à lui prouver son indifférence avec la crainte mortelle de le fâcher pour toujours.

Pâli par de secrets soucis, Maurey, dans son banal costume moderne, qu'il portait comme les raffinés des vieux siècles leur pourpoint brodé, paraissait dépendant plus hautain, plus sombre qu'autrefois.

En réalité, à l'émotion de leur première rencontre, succédait pour tous deux un malaise profond.

Quand Christian était là, Catherine demeurait silencieuse, glacée, toute blanche sous sa rouge chevelure.

Lui, agité, nerveux, éprouvait le besoin de se dépenser sans cesse. L'œil ardent, malgré une tristesse réelle, il cherchait obstinément les beaux yeux noirs de Catherine, ses yeux impitoyables qui se détournaient des siens et qu'il aurait tant voulu rencontrer pour leur jeter, dans un regard, ses regrets désespérés.

En réalité, moins de quelques semaines après l'avoir revue, Christian Maurey, avec la fougue bouillonnante de sa nature, avait été repris de son ancien amour pour Catherine.

Prompt à se donner, plus prompt encore à se reprendre, il regrettait amèrement son entraînement passer pour Angèle qu'il n'aimait plus.

Angèle était le passé, Catherine, le rêve impossible.

Sans les agaceries impudentes de Mlle de Jory-Liménil, ne serait-il pas depuis deux ans déjà le mari de Cathel ?

Son mari ! Quel rêve ! Quelle félicité !

Il le comprenait trop tard, se sentant pour la pre-

mière fois que cet amour, voué au silence, ne serait ni un caprice ni une fantaisie.

Mais Catherine était trop chaste pour comprendre les compromis et les lâchetés de la passion. Elle ne devait pas qu'il pût y avoir un autre lien que celui du souvenir ou du regret entre Angèle et Christian...

Elle ne soupçonnait pas davantage que cet homme qu'elle jugeait malgré tout grand, fier, impeccable, l'aimait violemment, elle, l'oubliée, la méconnue, la sacrifiée... Hélas oui, il l'aimait depuis l'heure même où il s'était engagé vis-à-vis d'une autre, étant de ceux qui chérissent leur illusion et méprisent leur bonheur.

Chaque jour pour distraire la comtesse Angèle, on couvrait du monde à Plizac.

Et parmi les habitués, Maurey et Dolmeç, tout comme autrefois, étaient les plus fidèles.

Résolument, Pascal se faisait le chevalier servant de mademoiselle de Brussac.

Toujours calme et docile, malgré les taquineries quotidiennes et les exigences déraisonnables de sa belle-mère, elle acceptait les soins, les prévenances de Pascal, touchée au fond du cœur de cet invariable dévouement.

Bienôt, elle eut remarqué que les attentions de M. Dolmeç déplaçaient à Christian. Des lors, elle les accepta avec plus d'empressement et trouva pour Pascal des phrases mignardes et des mots affectueux.

Maurey souffrait en effet de l'attitude prise par Dolmeç et vivait dans une irritation perpétuelle.

Par diplomatie, autant que par dépit, il se rapprocha d'Angèle qui, tentée par le fruit défendu, se reprénaît pour lui d'un regard de platonique amour. Empressé, galant, Christian se soumettait à tous les caprices de la fantasque jeune femme.

Même quand la comtesse tourmentait Mlle de Brussac, usant et abusant de son autorité, quelque navré au fond du cœur, il approuvait d'un sourire.

Souvent, durant des heures, il la promenait dans le parc, échantant, même l'hiver, avec ses colères exotiques; si un vent plus frais faisait frissonner les grands arbres, on cherchait bien vite l'abri des serres.

Catherine, avec une inconsolable jalousie, souffrait de ces longs tête-à-tête entre Christian et sa belle-mère.

Plus d'une fois M. Maurey constata que, sous l'aiguillon d'une souffrance latente, le beau visage de Mlle de Brussac s'altraït de plus en plus.

En habillé d'écheffeur d'énigmes, le docteur Salliac assistait, muet mais frémissant, à ce drame intime.

Il lisait livre ouvert dans l'âme de sa pauvre petite Cathel. Mais que pouvait-il pour son bonheur ? Il lui avait inculqué l'honneur, l'amour du devoir... Il lui avait donné la foi... Elle était armée pour le rude combat...

Si connaissait le secret de son élève, le docteur avait surpris l'autre secret, le secret d'Angèle... et malgré les réceptions, les dîners, les chasses recommandées, malgré tout ce brillant et mouvant décor, des craintes sérieuses le hantait.

Pessimiste par tempérament et par profession, il lui semblait qu'un nuage noir se formait lentement à l'horizon et menaçait cette somptueuse demeure.

L'orage éclatera-t-il ? Et s'il éclate, pensait le vieux docteur, quelle victime fera la foudre ?

IV

Sotéris de novembre clair et doux.

C'est quinze jours environ après la Saint-Hubert au brillantment fêté par le comte de Brussac.

Tous les invités sont partis, sauf quelques intimes réunis dans le salon; les uns autour d'une table de jeu, où le comte Laurent taille une banque phénoménale; les autres près de la causeuse de Mme de Brussac.

Très en verna en ce moment, Angèle mariée assez étonnement avec Christian Maurey.

Bûre de l'impunité, son audace, coquetterie un instant paralysée par de secrètes angoisses et la peur d'une terrible répression, se donna de nouveau carrière. Du reste, elle a sans cesse un facile motif de plaisanterie : taquiner sa belle-mère.

L'indifférence affectée de Mlle de Brussac l'exaspère. N'ayant pu ni l'approviser, ni la réduire, Angèle prend le parti de l'humilier. Même devant le monde, des petites querelles, à peine tapées par le savoir-vivre, éclatent devant Dolmeç, devant Christian surtout, son amour-propre étant en jeu, Catherine riposte, quitte à payer chèrement ses triomphes.

Ce soir-là justement, au milieu d'une conversation animée, qui n'était autre chose qu'un papotage élégant et frivole, une discussion venait d'éclater.

A propos de quoi ? Pour une futile question de toilette. Et très vite cette discussion, grâce à l'acrimonie d'Angèle, avait dégénéré.

« Ridicules vos opinions », répétait Mme de Brussac en agitant d'une main nerveuse l'écran qui devait garantir son visage de la chaleur de la cheminée.

« En quel mon opinion peut-elle vous offenser, madame ? demanda Catherine très calme. Je disais détecter l'excentricité tapageuse affichée par certains féministes... »

« Moi, je la tiens pour marque d'originalité, riposta la comtesse assez sèchement. Et, laissez-moi croire, ma chère, que vous n'y entendez rien. »

« Pourquoi, je vous prie ? »

« D'abord vos émervelements sont un peu naïfs et puis... »

« Puis ? »

Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.